



# Conditions d'adhésion des Fournisseurs d'identité au service AgentConnect

(CDA FI)

**Public** 



# Propriétés du document

	Identité	Date
Rédacteur	Elodie BOUDOUIN	26/04/2021
Contrôleur	Christine BALIAN	06/05/2021
Approbateur	Nadi BOU HANNA	28/05/2021

## Version du document

Version	Résumé des modifications	Modifié par	Date
v1.0	Création du document	DINUM	28/05/2021
v1.1	Remplacement de la contractualisation FI/FS par une demande d'habilitation (cf. §5.9)	DINUM	21/10/2021
V1.2	Intégration des formulaires Datapass dans le processus d'implémentation	DINUM	08/06/2022

# Liste de diffusion

Destinataire	Poste	Société
	ournisseurs d'identité au sein de la fonction ices déconcentrés) et des opérateurs de l'Etat p loi de finances de l'année.	•



# Table des matières

I	CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	4
П	OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS D'ADHESION	5
Ш	DEFINITIONS	6
IV	ROLES ET ENGAGEMENTS DE LA DINUM	7
V	ROLES ET ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR D'IDENTITE	8
VI	GRATUITE DU SERVICE AGENTCONNECT	9
VII	RESPONSABILITES	10
VIII	DISPOSITIONS GENERALES	11



# I CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La liste qui suit renvoie aux principaux textes applicables au service AgentConnect. Les présentes conditions d'adhésion s'inscrivent dans le respect de ces textes. Cette liste ne saurait remettre en cause les principes de droit administratif et de droit privé respectivement applicables aux fournisseurs d'identité selon leur nature juridique :

- Le <u>règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016</u> relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (dit RGPD);
- La <u>loi n° 78-17 du 6 janvier 1978</u> modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- La <u>loi n° 2004-575 du 21 juin 2004</u> pour la confiance dans l'économie numérique;
- L'<u>ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005</u> relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- Le <u>référentiel Général de Sécurité</u> (RGS) déterminé par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et les textes réglementaires y afférents s'imposant aux échanges au sein de l'administration et avec les citoyens;
- Le <u>décret n° 2010-112 du 2 février 2010</u> pris pour l'application des articles 9 et 12 de l'<u>ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005</u> relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- La <u>décision n° DINUM-202106-01 du 1er juin 2021</u> créant le Service AgentConnect à destination des agents de la fonction publique d'Etat et des opérateurs de l'Etat.



# II OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS D'ADHESION

Les présentes conditions d'adhésion et son Annexe ont pour objet de définir dans quelles conditions et selon quelles modalités les Fournisseurs d'identité peuvent s'inscrire au service AgentConnect et l'utiliser.

AgentConnect est un service mis en œuvre par la DINUM. Il est mis à la disposition des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat ainsi que des opérateurs de l'Etat au sens des annexes générales au projet de loi de finances de l'année.



# **IIIDEFINITIONS**

- Les termes Authentification, Identification électronique, Moyen d'identification, Données d'identification personnelle renvoient aux définitions du Règlement eIDAS.
- Les niveaux de garantie sont ceux définis ci-après :
  - Niveau 1: ce niveau de garantie correspond à une authentification par identifiant et mot de passe défini par le fournisseur d'identité. Cette méthode d'authentification présente un niveau de sécurité faible. Les <u>exigences minimales de la CNIL en termes de taille et de complexité du mot de passe</u> varient en fonction des mesures complémentaires mises en place pour fiabiliser le processus d'authentification : ainsi, si une authentification est basée exclusivement sur un mot de passe, cela implique a minima l'utilisation d'un mot de passe complexe d'au moins 12 caractères composé de majuscules de minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux. Pour choisir un mot de passe robuste, il est également préconisé de lire les <u>recommandations de sécurité relatives aux mots de passe</u> de l'ANSSI.
  - <u>Niveau 2 :</u> ce niveau de garantie correspond à un double facteur d'authentification défini dans les <u>bonnes pratiques de l'ANSSI</u>. Ce niveau de garantie est considéré comme étant un niveau de garantie renforcé.
  - Niveau 3 : ce niveau de garantie est considéré comme étant le plus fort. Il correspond à l'usage du certificat agent ou d'une carte agent mis à disposition des agents manipulant des données sensibles dans l'exercice de leurs fonctions.
- Les mots commençant par une majuscule dans les présentes conditions d'adhésion ont le sens ci-après défini :

Service AgentConnect: service en ligne créé par la DINUM qui propose aux Agents utilisateurs qui disposent d'un compte vérifié auprès d'un Fournisseur d'identité de s'identifier et s'authentifier auprès des Fournisseurs de service autorisés à utiliser AgentConnect. Ce Service est facultatif et s'appuie sur les dispositifs d'Identification mis en œuvre par les Fournisseurs d'identité.

Fournisseur de service (FS): entité partenaire du Service AgentConnect qui propose un ou des services nécessitant l'Authentification en ligne, auprès de l'un des Fournisseurs d'identité proposés par le Service, des personnes habilitées à y accéder.

Fournisseur d'identité (FI): entité partenaire du Service AgentConnect offrant des dispositifs d'identification et d'authentification vérifiés permettant aux Agents d'attester de leur identité.

Agent ou Agent utilisateur : toute personne physique disposant d'un compte vérifié dans le cadre de son activité professionnelle, qui s'identifie auprès de l'un des Fournisseurs d'identité proposés par le Service, pour accéder à l'un des services du Fournisseur de services.

Partenaires du service : ensemble des parties prenantes au Service AgentConnect (Fournisseurs d'identité, Fournisseurs de services).



# IV ROLES ET ENGAGEMENTS DE LA DINUM

- 4.1 Le Service AgentConnect est homologué conformément au Référentiel Général de Sécurité (RGS).
- 4.2 La DINUM peut refuser la demande d'habilitation d'une entité qui ne respecterait pas la réglementation applicable à la protection des données personnelles.
- 4.3 La DINUM s'efforce de garantir une disponibilité du Service à hauteur du taux de disponibilité fourni par le Cloud Nubo de la DGFIP qui héberge le Service AgentConnect; la DGFIP s'engage à hauteur de 98 % sur la plage horaire 8h-20h (jours ouvrés).
- 4.4 La DINUM peut procéder à toutes opérations de tests, contrôle et/ou maintenance du Service, selon un calendrier qu'elle détermine librement. Pour que ces opérations engendrent des interruptions de service limitées, elles sont de préférence planifiées sur des périodes durant lesquelles le Service AgentConnect est moins sollicité. La DINUM prévient le Fournisseur d'identité avant la date de réalisation d'une telle opération par tous moyens à sa convenance. La DINUM respecte un délai de prévenance plus ou moins long compte tenu de la nature et de l'ampleur de l'opération.
- 4.5 En cas de dysfonctionnement du Service, la DINUM peut intervenir à tout moment selon les modalités et avec les conséquences définies dans l'Annexe aux présentes conditions d'adhésion.
- 4.6 La DINUM assure la traçabilité des actions réalisées entre AgentConnect et les Partenaires du Service, ainsi que la traçabilité des actions réalisées par l'Agent utilisateur lors de son utilisation du Service.
- 4.7 Les durées de conservation des données traitées dans le cadre du Service sont celles fixées à l'article 5 de la décision n°DINUM-202106-01 du 1<sup>er</sup> juin 2021.
- 4.8 La DINUM propose un service d'assistance aux Fournisseurs d'identité conformément aux modalités définies dans l'Annexe aux présentes conditions d'adhésion.



# ∨ ROLES ET ENGAGEMENTS DU FOURNISSEUR D'IDENTITE

- 5.1 Le Fournisseur d'identité utilise le Service AgentConnect conformément aux présentes conditions d'adhésion.
- 5.2 Le Fournisseur d'identité doit être homologué en application du Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou s'engage à mettre en place cette démarche d'homologation avant l'ouverture du Service en production.
- 5.3 Cette homologation constitue un prérequis pour prétendre à l'habilitation du Service AgentConnect. La décision d'homologation RGS portant sur le périmètre du service proposé au travers du Service peut être communiquée à la DINUM sur demande.
- 5.4 En cas de renouvellement ou de changement de périmètre du service homologué, le Fournisseur d'identité transmet à la DINUM la nouvelle décision d'homologation RGS.
- 5.5 En cas de suspension ou de perte de cette homologation, le Fournisseur d'identité prévient la DINUM dans les plus brefs délais. La DINUM se réserve alors le droit de désactiver son accès au Service AgentConnect.
- 5.6 Le Fournisseur d'Identité est responsable des traitements qu'il opère sur les données envoyées au moyen du Service et, à ce titre, il s'engage à respecter les dispositions en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel. Il s'engage à transmettre à la DINUM, sur simple demande, tout document permettant d'attester du respect de ces dispositions et à l'informer de tout incident de sécurité notifié aux autorités de régulation.
- 5.7 Le Fournisseur d'identité informe ses agents de la possibilité d'utiliser leurs comptes pour s'identifier et s'authentifier via AgentConnect auprès des Fournisseurs de services autorisés à utiliser les données transmises par AgentConnect..
- 5.8 Le Fournisseur d'identité conserve l'historique de toutes les traces des transactions pour une durée correspondant a minima à un an.
- 5.9 Lors de sa demande d'habilitation, le Fournisseur d'identité indique à la DINUM les fournisseurs de services qu'il autorise à utiliser les données transmises par AgentConnect pour procéder à l'authentification de leurs Agents utilisateurs.
- 5.10 Le Fournisseur d'identité assure la traçabilité des actions en rapport avec le Service et l'agent. Il conserve ces informations sur une durée a minima d'un an et à les fournir sur simple demande de la DINUM. Les obligations précédentes de conservation et communication perdurent pour la période définie nonobstant la résiliation des conditions d'adhésion ou la cessation d'activité d'AgentConnect, et ce, quelle qu'en soit la raison.
- 5.11 Tout usage du logo ou autres signes distinctifs d'AgentConnect doit être utilisé dans le cadre de la charte graphique.



# **VI GRATUITE DU SERVICE AGENTCONNECT**

- 6.1 La participation au Service AgentConnect ne donne lieu à aucune compensation financière entre la DINUM et le Fournisseur d'identité.
- 6.2 La mise à disposition des identités aux Fournisseurs de services ne donne lieu à aucune compensation financière.



# VII RESPONSABILITES

- 7.1 La DINUM ne saurait être tenue responsable de tout dommage causé au Fournisseur d'identité en raison d'un manquement aux obligations qui lui incombent en application des présentes conditions d'adhésion.
- 7.2 La responsabilité de la DINUM ne peut être engagée en cas d'usurpation d'identité ou de toute utilisation frauduleuse d'AgentConnect.
- 7.3 Le Fournisseur d'identité est responsable de tout manquement aux présentes conditions d'adhésion au service qui lui est imputable. En cas de manquement de sa part, la suspension ou la désactivation de son accès au Service se fera dans les conditions prévues à l'article 8.2 des présentes conditions.



# VIII DISPOSITIONS GENERALES

#### 8.1 Durée d'utilisation

Sous réserve des cas de résiliation indiqués ci-après, le Fournisseur d'identité adhère aux conditions d'adhésion du Service pour une durée indéterminée.

## 8.2 Suspension ou résiliation

# 8.2.1. <u>Résiliation par le Fournisseur d'identité</u>

Lorsque que le Fournisseur d'identité souhaite se désengager du Service, il s'assure d'en informer préalablement la DINUM afin que cette dernière cherche à trouver une solution à l'amiable.

Après trois mois, le Fournisseur d'identité dès lors qu'il a informé la DINUM, et suite aux échanges à l'amiable, peut alors librement se désengager du Service.

Sa décision doit être notifiée par courriel à : <a href="mailto:support.partenaires@agentconnect.gouv.fr">support.partenaires@agentconnect.gouv.fr</a>.

Sa demande sera exécutée à la date spécifiée dans le courriel de résiliation ou à défaut après un délai d'un mois à compter de la réception par la DINUM de cette notification.

## 8.2.2. <u>Suspension ou résiliation par la DINUM</u>

En cas de manquement du Fournisseur d'identité aux présentes conditions d'adhésion, la DINUM se réserve le droit de suspendre ou de désactiver le Fournisseur d'identité.

La DINUM se réserve le droit de suspendre ou désactiver de manière unilatérale le Service pour un motif d'intérêt général ou de sécurité publique. La DINUM en informe, par les moyens qui lui semblent les plus adaptés, le Fournisseur d'identité, dans les meilleurs délais.

#### 8.3 Gestion des Conditions d'adhésion

La DINUM informe les Fournisseurs d'identité de toute modification apportée au Service, qui se répercute dans les présentes conditions d'adhésion, et ce dans un délai raisonnable avant leur entrée en vigueur.

Dans le cas où le Fournisseur d'identité n'est pas en mesure de respecter les modifications apportées, il doit prendre contact avec la DINUM pour l'en informer.

La mise à jour des présentes conditions d'adhésion est mise à disposition des partenaires.



## 8.4 Gestion du support

Le Fournisseur d'identité est responsable de l'authentification de ses agents.

De son côté, la DINUM offre néanmoins un support dit de niveau 2 et 3 pour les Fournisseurs d'identité; dans le cadre de l'utilisation d'AgentConnect » :

- Le niveau 2: ensemble des demandes qui ne concerne pas des problématiques techniques (enrôlement, ...);
- Le niveau 3 : résolution des incidents techniques qui nécessitent l'intervention d'un développeur.

Le Support AgentConnect n'a pas vocation à avoir contact avec l'Agent utilisateur.







20 Avenue de Ségur TSA 30719 75334 Paris CEDEX 7

www.franceconnect.gouv.fr



# Direction interministérielle du numérique



# Conditions d'adhésion des Fournisseurs d'identité au service AgentConnect

**Annexe** 

**Public** 



# Propriétés du document

	Identité	Date
Rédacteur	Elodie BOUDOUIN	26/04/2021
Contrôleur	Christine BALIAN	06/05/2021
Approbateur	Nadi BOU HANNA	28/05/2021

# Version du document

Version	Résumé des modifications	Modifié par	Date
v1.0	Création du document	DINUM	28/05/2021
v1.1	Mise à jour du bouton de connexion AgentConnect (cf. p5)	DINUM	21/10/2021
V1.2	Intégration des formulaires Datapass dans le processus d'implémentation	DINUM	08/06/2022

# Liste de diffusion

Destinataire	Poste	Société	
L'ensemble des Partenaires Fournisseurs d'identité au sein de la fonction publique			
d'Etat (administrations centrales, services déconcentrés) et des opérateurs de			
l'Etat présents dans les annexes générales au projet de loi de finances de l'année.			



# Table des matières

1.	Obj	et du document	4
2.	Des	cription fonctionnelle d'AgentConnect	5
3.	Prér	equis à respecter par AgentConnect	6
	3.1.	Mesures de sécurité	
	3.2.	Gestion du SSO	
	3.3.	Connaissance des Fournisseurs d'identité et des Fournisseurs de services	
	3.4.	Qualité de service	
	3.5.	Traces de connexion AgentConnect	
	3.6.	Maintenance applicative	
	3.7.	Exploitation technique	
	3.8.	Fonction Support AgentConnect	
4.	Prér	equis à respecter par le Fournisseur d'identité	11
	4.1.	Transmission des données obligatoires au service AgentConnect	1
	4.2.	Conformité RGS	
	4.3.	Fonction Support du Fournisseur d'identité	12
	4.4.	Veille et sensibilisation	
	4.5.	Protection des communications de serveur à serveur	
	4.6.	Règles de sécurisation des identités des agents utilisateurs du Fournisseur d'identité	12
	4.7.	Confidentialité des échanges	
	4.8.	Protection des codes d'autorisation et d'accès	
	4.8.1	Codes d'autorisation	1:
	4.8.2	Jetons d'accès	
	4.8.3	Session utilisateur et déconnexion	
5.	Proc	cessus d'implémentation du Service AgentConnect	15



# 1. OBJET DU DOCUMENT

La présente Annexe complète les Conditions d'adhésion des Fournisseurs d'identité au Service AgentConnect, dont elle fait intégralement partie.



# 2. DESCRIPTION FONCTIONNELLE D'AGENT CONNECT

AgentConnect est un dispositif facultatif d'identification et d'authentification pour les agents exerçant au sein de la fonction publique d'Etat (administrations centrales, services déconcentrés) y compris les Opérateurs de l'Etat.

C'est un service proposé par la DINUM qui permet aux agents de se connecter à des services applicatifs métiers en ligne proposés par des Fournisseurs de service autorisés préalablement. AgentConnect s'appuie sur des comptes d'identité numérique vérifiés par ses partenaires Fournisseurs d'identité.

Ce service se matérialise par un bouton de connexion « AgentConnect » :



Les Fournisseurs de service ne peuvent demander qu'un niveau de garantie 1, soit un niveau de sécurité faible, au service AgentConnect alors que les Fournisseurs d'identité peuvent mettre à disposition les 3 niveaux d'authentification définis dans les conditions d'adhésion.



# 3. Prerequis a respecter par Agent Connect

#### 3.1. Mesures de sécurité

Au regard de son rôle de client OpenID Connect vis-à-vis du Fournisseur d'identité, AgentConnect met en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les données traitées et stockées dans le cadre du Service, et ce, au regard des objectifs de sécurité identifiés suite à l'analyse d'impact sur la protection des données (AIPD) réalisée par la DINUM.

AgentConnect met en œuvre le protocole <u>OpenID Connect</u> selon les spécifications décrites sur <u>http://openid.net/specs/openid-connect-core-1\_0.html</u> comme devant être appliquées par le Fournisseur d'identité.

Le Fournisseur d'identité doit réaliser les développements nécessaires à son intégration en tant que fournisseur Open ID Connect dans le Service AgentConnect. Il s'appuie pour cela sur les exigences formalisées par AgentConnect sur le portail mis à la disposition des Partenaires ainsi que sur les exigences en termes de sécurité <u>Référentiel Général de Sécurité</u>.

L'annexe de sécurité s'appuie sur les documents de référence suivants :

- Référentiel Général de Sécurité Version 2.0 du 13 juin 2014, il s'applique aux systèmes d'information mis en œuvre par les autorités administratives dans leurs relations entre elles et avec les usagers, il peut aussi être considéré comme un recueil de bonnes pratiques pour tous les autres organismes;
- Guide d'Hygiène Informatique de l'ANSSI, il comporte les mesures pour renforcer la sécurité de son système d'information;
- Sécuriser un site web, le document comporte les recommandations pour la sécurisation des sites web rédigé par l'ANSSI;
- Le site de l'OWASP <a href="https://owasp.org/">https://owasp.org/</a> comporte le document « OWASP secure coding practices quick reference guide » et les différentes itérations des « Top 10 » sont des sources d'information extrêmement appréciables pour les développeurs web

AgentConnect met en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les données traitées et stockées dans le cadre du Service, et ce au regard des objectifs de sécurité identifiés suite à l'analyse des risques de sécurité. Ces mesures concernent en particulier:

- Le contrôle systématique de tous les paramètres en entrée des requêtes afin de réduire le risque d'injection. AgentConnect met en œuvre des mécanismes de blocage des clients en cas d'échecs répétés afin d'éviter les attaques par force brute. Cette mesure peut aller jusqu'à la désactivation d'un Fournisseur d'identité en cas de menace critique.
- La robustesse des secrets, leur stockage et leur transmission sécurisés.



- De manière générale : l'application des principes de défense en profondeur, notamment en matière de gestion des droits d'accès aux différents composants du système (reverse proxies, serveurs d'application et de données, etc.).
- Une signature robuste des données d'identité échangées entre le Fournisseur d'identité et le Service AgentConnect.

#### 3.2. Gestion du SSO

La fonction de SSO (Single Sign On) n'est pas active à ce stade.

# 3.3. Connaissance des Fournisseurs d'identité et des Fournisseurs de services

Lors de la cinématique d'AgentConnect, le Fournisseur d'identité connaîtra le Fournisseur de services qui souhaite disposer des données de l'agent. Le Service AgentConnect renverra également le nom du Fournisseur de services au Fournisseur d'identité.

## 3.4. Qualité de service

AgentConnect met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer des performances et une disponibilité efficientes du Service. Cette disponibilité est dépendante de celles des Fournisseurs d'identité ainsi que du taux de disponibilité fourni par le Cloud Nubo de la DGFIP qui héberge le Service AgentConnect ; la DGFIP s'engage à hauteur de 98 % sur la plage horaire 8h-20h (jours ouvrés).

En cas d'indisponibilité du Service, AgentConnect interviendra afin d'en identifier l'origine et s'efforcera d'en tenir informés ses Partenaires dans les meilleurs délais.

Le dysfonctionnement à l'origine de l'indisponibilité peut avoir les conséquences suivantes :

- Le Fournisseur d'identité est indisponible.
- La page AgentConnect n'est pas accessible.

Outre les moyens mis en place pour garantir la disponibilité du Service AgentConnect, un suivi des incidents d'exploitation (y compris les incidents de sécurité) sera mis en place.



# 3.5. Traces de connexion AgentConnect

Les traces de connexion sont conservées dans des logs de connexion qui comprennent :

- Adresse IP et port source de la connexion,
- Dates et heures de connexion au service,
- Le site du FS,
- Le FI utilisé,
- Le niveau de garantie du FI (niveau 1 : faible, niveau 2 : renforcé, niveau 3 : fort)
- SUB FI,
- SUB FS,
- Account ID.

# 3.6. Maintenance applicative

AgentConnect met en œuvre les moyens permettant de traiter les anomalies applicatives et les évolutions nécessaires à son fonctionnement selon l'état de l'art.

L'application AgentConnect est conçue de sorte que les maintenances et les évolutions applicatives soient opérées, dans la mesure du possible, sans interruption de service.

AgentConnect fait ses meilleurs efforts pour résoudre les anomalies critiques liées à une nouvelle mise en production dans les meilleurs délais après la prise en compte de l'anomalie.

AgentConnect n'assure pas la maintenance des applications localisées chez les Fournisseurs d'identité ni auprès des Agents utilisateurs.

# 3.7. Exploitation technique

AgentConnect met en œuvre les moyens permettant le maintien en condition opérationnelle, le maintien en condition de sécurité et la supervision applicative et technique de la plateforme sur laquelle repose le Service et ce, conformément aux conditions fixées à la présente Annexe.

La plateforme AgentConnect est conçue de sorte que les opérations de maintenances soient réalisées avec un minimum d'interruption de service.

# 3.8. Fonction Support AgentConnect

Le Support DINUM mis à disposition des Fournisseurs d'identité regroupe :

• Le niveau 2: ensemble des demandes qui ne concernent pas des problématiques techniques (enrôlement, ...);



 Le niveau 3 : résolution des incidents techniques qui nécessitent l'intervention d'un développeur.

Le Support AgentConnect n'a pas vocation à avoir contact avec l'Agent utilisateur puisque c'est de la responsabilité du Fournisseur d'identité.

Le Support AgentConnect mis à disposition des Fournisseurs d'identité est assuré du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00 (hors jours fériés).

A chaque demande d'assistance, le Fournisseur d'identité doit écrire à : support.partenaires@agentconnect.gouv.fr.

Dès réception, la demande est référencée dans la base de ticketing. Le Support AgentConnect s'engage à la traiter dans les 48 heures ouvrées.

L'analyse du ticket permet d'y associer un niveau de priorité. Après affectation du niveau de priorité, l'équipe Support AgentConnect s'engage à traiter l'incident dans un temps imparti. Néanmoins, chaque niveau de priorité possède une échéance qui donnera lieu à une escalade si le problème n'est toujours pas résolu.

La DINUM s'engage à informer le Fournisseur d'identité à chaque évènement de niveau critique ou majeur impactant celui-ci.

NIVEAU DE PRIORITE	Description	DUREE TOTALE DE TRAITEMENT EN JOURS OUVRES	RESPONSABLE DINUM
1 (Critique)	<ul> <li>- Le système ne fonctionne plus.</li> <li>- Le service n'est plus assuré.</li> <li>- Le service ne peut être relancé sans la résolution complète et définitive du problème.</li> <li>- Un problème de sécurité.</li> </ul>	2 jours	Responsable de la production, Responsable produit AgentConnect
2 (Majeure)	<ul> <li>- Le système est opérationnel mais ne fonctionne que grâce aux dispositifs des systèmes de secours.</li> <li>- Les temps de réponse sont fortement affectés.</li> </ul>	2 jours	Responsable produit AgentConnect, Responsable produit AgentConnect
3 (Normal)	<ul> <li>- Le service est opérationnel mais présente des réductions de fonctionnalités ou des dysfonctionnements.</li> <li>- Les temps de réponse sont fortement dégradés.</li> </ul>	5 jours	Responsable produit AgentConnect



4 (Mineure)	<ul> <li>Les fonctionnalités majeures du service ne sont pas touchées.</li> <li>Aucun dysfonctionnement critique n'existe mais les temps de réponse peuvent être partiellement affectés avec des fonctionnalités pouvant apparaître de façon réduite au vu de l'agent utilisateur.</li> </ul>	5 jours	Responsable des relations partenaires, Responsable produit AgentConnect
5 (Info)	<ul> <li>Le service fonctionne parfaitement.</li> <li>La question ne concerne pas un dysfonctionnement de l'application AgentConnect.</li> <li>Il s'agit simplement d'une demande d'information de la part d'un fournisseur (de service ou d'identité).</li> </ul>	8 jours	Responsable des relations partenaires

Figure 1 : Durée de traitement d'un incident en fonction de sa priorité et identification des personnes responsables DINUM

#### Les conditions de fermeture d'un ticket sont les suivantes :

- Une demande d'assistance (ticket) sera fermée par le service Support AgentConnect si celle-ci est résolue avec la confirmation verbale ou écrite du Fournisseur d'identité.
- Un ticket pour un objet non résolu sera fermé si les deux parties en conviennent.
- Un ticket sera fermé par le service Support AgentConnect en cas d'absence de réactivité ou de non-collaboration du Fournisseur d'identité à fournir les informations nécessaires permettant sa résolution.
- Un ticket sera fermé par la DINUM lorsque celui-ci sera résolu par la DINUM, notifié au Fournisseur d'identité.



# 4. Prerequis a respecter par le Fournisseur d'identite

# 4.1. Transmission des données obligatoires au service AgentConnect

Le Fournisseur d'identité collecte, vérifie, et met à jour les données suivantes relatives à l'agent utilisateur :

- Les informations relatives à son état-civil :
  - Le(s) prénom(s) utilisé(s) par l'agent dans le cadre de ses fonctions,
  - Le nom utilisé par l'agent dans le cadre de ses fonctions (nom de naissance, nom d'usage).
- L'adresse de courrier électronique professionnelle.

Le Fournisseur d'identité s'engage à fournir au Service AgentConnect l'ensemble de ces données dites obligatoires.

Le Fournisseur d'identité s'engage à respecter le protocole OpenID Connect et fournit à chaque transaction :

- Les clés de fédération ou « alias » générés par le système à la connexion de l'usager, comprenant notamment l'identifiant technique propre au fournisseur d'identité ;
- Un alias technique unique propre au système.

## 4.2. Conformité RGS

Le Fournisseur d'identité doit être homologué en application du Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou en cours d'homologation; cette homologation constitue un prérequis avant son activation dans le Service AgentConnect.

La décision d'homologation RGS portant a minima sur le périmètre du service de gestion des identités proposé au travers du service AgentConnect devra être communiquée à la DINUM.

En cas de renouvellement ou de changement de périmètre, le Fournisseur d'identité homologué RGS s'engage à fournir à la DINUM la nouvelle décision d'homologation RGS. En cas de suspension ou de perte de cette homologation, le Fournisseur d'identité s'engage à prévenir la DINUM dans les plus brefs délais. La DINUM se réserve alors le droit de le désactiver.

Le Fournisseur d'identité met à disposition de la DINUM tout document lui permettant d'apprécier les mesures prises pour assurer la sécurité des Données d'identité tels que notamment les analyses d'impact détaillées, les certifications de sécurité, les audits,



processus de conservation des identités, tests d'intrusion, processus de transmissions des données, la décision d'homologation RGS lorsqu'elle existe...

# 4.3. Fonction Support du Fournisseur d'identité

Le Fournisseur d'identité met à disposition un support accessible à ses agents utilisateurs.

## 4.4. Veille et sensibilisation

Le Fournisseur d'identité met en œuvre sur son périmètre une veille avancée afin de détecter les velléités d'attaques cyber criminelles sur les services en lien avec le Service AgentConnect. En cas d'attaque de sécurité en lien avec le Service AgentConnect, il s'engage à alerter AgentConnect dans les plus brefs délais.

Le Fournisseur d'identité forme et sensibilise les acteurs sous son autorité à la sécurité et aux enjeux d'AgentConnect (notamment les développeurs et à la cible les agents utilisant AgentConnect).

## 4.5. Protection des communications de serveur à serveur

Le Fournisseur d'identité doit fournir à AgentConnect un identifiant client (Client ID OpenID Connect) et un secret (Client Secret OpenIDConnect). L'identifiant client et le secret sont communiqués sur des canaux différents et de manière sécurisée.

Le secret doit avoir une complexité équivalente à une entropie au minimum de 128 bits et renouvelé tous les trois ans.

# 4.6. Règles de sécurisation des identités des agents utilisateurs du Fournisseur d'identité

Le Fournisseur d'identité doit :

- Imposer à ses utilisateurs, un mot de passe avec une bonne complexité, équivalente au minimum à une entropie de 128 bits (cf. l'annexe B3 du <u>Référentiel Général de</u> <u>Sécurité</u>);
- Implémenter des mécanismes de blocage des utilisateurs en cas d'échecs répétés d'authentification afin d'éviter les attaques par force brute;



 Respecter la note technique sur les <u>recommandations de sécurité relatives aux mots</u> de passe de l'ANSSI.

# 4.7. Confidentialité des échanges

La sécurité du protocole OpenId Connect est basée sur la confidentialité des échanges entre le Service AgentConnect et le Fournisseur d'identité.

Pour cela, le Fournisseur d'identité doit :

- Utiliser la version de TLS préconisée par AgentConnect pour les communications chiffrées;
- Configurer les suites cryptographiques robustes selon les règles du <u>Référentiel</u> <u>Général de Sécurité</u>.

## 4.8. Protection des codes d'autorisation et d'accès

#### 4.8.1 Codes d'autorisation

Le code d'autorisation fourni par le Fournisseur d'Identité à AgentConnect doit être généré par le Fournisseur d'identité de manière non prédictible avec au moins 32 octets à l'aide d'un générateur aléatoire cryptographique.

Le Fournisseur d'identité vérifie lors de la récupération du jeton d'accès que le code d'autorisation appartient bien à AgentConnect.

Afin de limiter l'impact en cas de vol, par exemple à la suite d'une attaque par injection sur la base stockant les codes d'autorisation, il est recommandé aux Founisseurs d'identité de :

- Stocker les codes de manière sécurisée sous format haché, afin de les rendre inexploitables en employant pour ce faire un algorithme de hachage respectant le <u>Référentiel Général de Sécurité</u> tel que SHA-256;
- De manière générale, observer les meilleures pratiques en matière de développement et d'administration, comme par exemple :
  - Appliquer le principe de moindre privilège pour tout accès à la base et prévoir des rôles distincts (administrateur, propriétaire des données, utilisateur simple, etc.);
  - Eviter les requêtes dynamiques;
  - o Renforcer l'accès aux fichiers de configuration des serveurs ;
  - Verrouiller l'accès aux informations de configuration du serveur de base de données.



Afin de limiter les risques d'attaque par rejeu, il est recommandé aux fournisseurs d'identités de :

- Limiter dans le temps la durée de vie du code d'autorisation et de choisir une durée d'expiration la plus courte possible;
- Rendre obligatoire l'utilisation du paramètre « nonce » dans les requêtes d'autorisation.

Afin de pallier les attaques par force brute ou dictionnaire, le Fournisseur d'identité doit mettre en place des mécanismes de sécurité adaptés et les communiquer à la DINUM.

## 4.8.2 Jetons d'accès

L'interception d'un jeton d'accès par un tiers non autorisé peut permettre à ce dernier d'accéder à des ressources pour lesquelles il n'est pas habilité. Ces jetons sont donc des données confidentielles et doivent bénéficier de mesures de protection appropriées.

De même que pour les codes d'autorisation, le Fournisseur d'identité doit implémenter les mesures de sécurité adéquates pour la génération, le stockage et l'échange sécurisés de ces jetons. Les bonnes pratiques en matière de développement et d'administration de la base de persistance des jetons s'appliquent également ici (cf. bonnes pratiques ANSSI: <u>Sécuriser un site web</u>).

Le serveur de jeton d'accès du Fournisseur d'identité vérifie systématiquement le mot de passe envoyé par AgentConnect.

AgentConnect recommande que le jeton d'accès soit :

- généré de manière non prédictible soit au moins 32 octets à l'aide d'un générateur aléatoire cryptographique et haché à l'aide d'une fonction de hachage respectant le <u>Référentiel Général de Sécurité</u> tel que SHA-256;
- stocké de manière sécurisée sous format haché, afin de les rendre inexploitables en employant pour ce faire un algorithme de hachage respectant le <u>Référentiel Général</u> <u>de Sécurité</u> tel que SHA-256.

#### 4.8.3 Session utilisateur et déconnexion

La durée de session utilisateur et la déconnexion sont définies par le fournisseur d'identité.



# 5. PROCESSUS D'IMPLEMENTATION DU SERVICE AGENTCONNECT

Le Fournisseur d'identité suit le processus d'implémentation temporaire¹ suivant :

- Le Fournisseur d'identité sollicite la DINUM pour un échange sur le produit AgentConnect (par téléphone ou par email).
- La DINUM vérifie alors avec le Fournisseur d'identité si ce dernier respecte les prérequis techniques et fonctionnels définis dans la documentation technique : https://github.com/france-connect/Documentation-AgentConnect.
- Si tel est le cas, le Fournisseur d'identité renseigne la demande d'habilitation à partir du formulaire « DATAPASS » disponible ici : https://datapass.api.gouv.fr/agent-connect-fi
- La DINUM étudie ladite demande dans un délai moyen de 5 jours ouvrés.
- Si la demande est complète et que tous les critères d'habilitation sont respectés, la DINUM valide la demande d'habilitation.
- Une fois la demande validée, un membre de l'équipe AgentConnect en informe par email le Responsable Technique (déclaré dans la demande Datapass) et lui demande l'ensemble des informations nécessaires à l'enrôlement du Fournisseur d'identité sur la plateforme de tests.
- Une fois le Fournisseur d'identité enrôlé, l'équipe AgentConnect communiquera par email au Responsable Technique les éléments permettant d'accéder aux ressources de développement et de tests.
- Si l'implémentation est validée par notre équipe, le Fournisseur d'identité demande la mise en production du service par email à agentconnect.supportpartenaires@modernisation.gouv.fr.
- La DINUM envoie alors les secrets (par email et SMS) au Responsable Technique pour passer en production.
- Avant la mise en production :
  - o la DINUM organise un rendez-vous technique pour vérifier le fonctionnement de la cinématique en production.
  - o la DINUM vérifie avec le Fournisseur d'identité la liste des Fournisseurs de service qu'il autorise à utiliser les données transmises par AgentConnect pour procéder à l'authentification de leurs agents utilisateurs.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans l'attente de la mise en place de l'espace partenaires dédié à AgentConnect





20 Avenue de Ségur TSA 30719 75334 Paris CEDEX 7